



Communiqué de presse de Philippe Duron,  
Député du Calvados,  
Conseiller municipal d'opposition de la ville de Caen

Vendredi 19 février 2016

## **Trains d'Équilibre du Territoire : Après le rapport, les décisions !**

A l'occasion du point d'étape qu'il faisait ce jour sur l'avenir des trains d'équilibre du territoire (TET), le Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, M. Alain Vidalies, a fait des annonces importantes, qui constituent autant d'avancées vers la modernisation de ces trains essentiels pour nos territoires et la vie quotidienne de nos concitoyens.

Il a notamment repris plusieurs propositions formulées au sein du rapport « TET d'Avenir » proposé par la commission que j'ai eu l'honneur de présider durant six mois.

L'urgente question du remplacement du matériel a amené le ministre à annoncer le lancement d'une commande d'1,5 Milliard d'Euros pour les trains des lignes structurantes, c'est-à-dire Paris-Clermont Ferrand, Paris-Limoges-Toulouse et la Transversale Sud entre Bordeaux et Nice. Il s'agit d'un matériel rapide, confortable et résilient, capable d'effectuer des parcours longs et pouvant aller jusqu'à 250 km/h.

Pour la ligne Paris-Cherbourg, le ministre a indiqué que l'on s'orienterait vers du matériel à deux niveaux pour répondre à la demande capacitaire et à la spécificité des quais très courts de la gare Saint Lazare.

Pour les autres lignes, notamment celles qui effectuent du « mass transit » dans le grand bassin parisien, le gouvernement envisage d'acheter 30 rames supplémentaires dans le cadre du marché-cadre conclu avec les régions et qui porte sur des matériels Régiolis et Régio2N renforcés pour pouvoir atteindre les 200 km/h et offrir un niveau de confort adapté aux trains Intercités. Cette commande complètera celle de 34 rames déjà commandées pour remplacer les anciens matériels thermiques sur Paris-Troyes-Belfort et Paris-Amiens-Boulogne.

Le ministre a indiqué que les discussions engagées par le préfet François Philizot avec les conseils régionaux permettraient de rechercher des synergies entre certaines lignes TET et les lignes TER. Il s'agit principalement de celles qui assurent essentiellement un trafic de cabotage sur de petites distances.

Enfin, le ministre a suivi les recommandations du rapport TET d'Avenir en sécurisant les lignes de nuit ayant une vocation d'aménagement du territoire, Paris-Briançon et Paris-Rodez-La Tour de Carol. Il a ouvert la possibilité au dé-conventionnement des autres lignes de nuit, de manière à permettre la continuité de cette activité que les grandes compagnies partout en Europe renoncent à assurer. Pour ce faire, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé incessamment.

Ces trois orientations, cohérentes avec les recommandations du rapport « TET d'avenir », apporteront une amélioration réelle aux services ferroviaires Intercités, à leurs usagers et aux territoires desservis. Elles permettront, il faut l'espérer, de stopper la spirale déficitaire des TET qui constitue une vraie menace pour l'avenir de cette catégorie de trains.